

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association HAI BAHM

6 Rue du Dobropol 75017 PARIS

Association No. W923000150

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association HAI BAHM

6 Rue du Dobropol 75017 PARIS

Monsieur le Président-Administrateur,
Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HAI BAHM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

✓ Concernant les disponibilités :

Le montant net des disponibilités figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 12 529 euros. Nos contrôles ont consisté en outre, à recouper les informations fournies par la banque avec la comptabilité. Ces vérifications nous ont permis de nous assurer de leur existence et de leur exhaustivité.

✓ Concernant les produits de tiers financeurs :

Les concours publics dont le montant figure au compte de résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établissent à 205 708 euros.

Nos travaux ont consisté à vérifier que les montants comptabilisés au titre des dotations globales sont conformes aux arrêtés de tarification du financeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Monsieur le Président-administrateur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumul, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 30 juin 2026

WOLF EXPERTISE PARIS

Ilan TORDJMAN

Commissaire aux Comptes

WOLF EXPERTISE PARIS

83 rue Danton 92300 Levallois-Perret

SAS au capital de 1 000 € - RCS Nanterre 918 372 822

APE 6920Z - TVA FR27918372822

contact@wolfexpertise.com

WOLF
EXPERTISE PARIS

WOLF EXPERTISE PARIS

44 avenue Georges Pompidou • 92300 Levallois-Perret
Tel : 01.87.66.85.71

Mail : contact@wolfexpertise.com

SAS au capital de 1 000 € • Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris • 918 372 822 RCS Nanterre

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	300		300	640
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	12 529		12 529	24 780
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	12 829		12 829	25 420
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 829		12 829	25 420

BILAN PASSIF

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	22 288	33 968
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 079	-11 681
<i>Situation nette (sous total)</i>	9 209	22 288
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	9 209	22 288
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 619	3 132
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	3 619	3 132
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 829	25 420

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	205 708	199 936
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	205 708	199 936
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	174 151	171 417
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	44 636	37 833
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	218 787	209 250
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-13 079	-9 314
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-13 079	-9 314
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 366
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		2 366
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-2 366
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	205 708	199 936
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	218 787	211 616
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-13 079	-11 681

ANNEXES

Modalités d'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

L'association fait appel à la générosité du public afin de financer les campagnes correspondant à son objet social. Les ressources collectées auprès du public au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 205 708 euros et sont constituées de dons manuels.

Les missions sociales réalisées à l'étranger correspondent aux sommes versées à une association située en Israël, chargée de reverser les fonds aux bénéficiaires ou aux actions désignés dans le cadre des différentes campagnes d'appel aux dons.

Les frais d'appel à la générosité du public comprennent les prestations directement liées à l'organisation des campagnes, les commissions sur les collectes, les annonces et insertions, les affranchissements ainsi que les cadeaux de remerciement adressés aux principaux donateurs.

Les frais de fonctionnement comprennent les honoraires comptables, les honoraires du commissaire aux comptes, les frais bancaires ainsi que les charges de personnel. En l'absence d'un suivi analytique permettant une ventilation fiable du temps consacré par le salarié aux différentes activités, les charges de personnel ont été intégralement affectées aux frais de fonctionnement.

L'association ne dispose pas, à la clôture de l'exercice, de fonds dédiés liés à la générosité du public. Les contributions volontaires en nature n'ont pas été valorisées dans les comptes annuels.

Les méthodes d'affectation retenues sont appliquées de manière cohérente aux données comparatives de l'exercice précédent.

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	205 708,00	205 708,00	199 935,59	199 935,59
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public				
Subventions et autres concours publics				
Reprises sur provisions et dépréciations				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	205 708,00	205 708,00	199 935,59	199 935,59
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	74 183,54	74 183,54	82 236,68	82 236,68
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	92 257,02	92 257,02	81 371,84	81 371,84
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	52 346,04	52 346,04	45 641,46	48 007,65
Dotations aux provisions et dépréciations			2 366,19	
Impôt sur les bénéfices				
Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	218 786,60	218 786,60	211 616,17	211 616,17
Excédent ou déficit	-13 078,60	-13 078,60	-11 680,58	-11 680,58

